



PORT AUTONOME DE STRASBOURG

DIRECTION MAITRISE D'OUVRAGE

25 rue de la Nuée Bleue

CS 80407

F-67002 Strasbourg Cedex

Tél. +33 (0)3 88 21 74 74

Marchés Publics de Maîtrise d'Œuvre

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

POUR LA

REALISATION D'UN MUR DE QUAI

Date et heure limites de réception des offres
Vendredi 30 novembre 2018 à 12h00

Règlement de la Consultation

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1 - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - VARIANTES	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 – CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	4
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	5
4.2 - VARIANTES	6
ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	6
5.1 - COMPOSITION DU JURY	6
5.2 - CRITERES DE JUGEMENT	7
5.3 - SUITE A DONNER A LA CONSULTATION	7
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	7
6.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	7
6.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	7
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	8
7.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	8
7.4 - VOIES ET DELAIS DE RECOURS	8

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

Marché de Maîtrise d'Œuvre pour la Réalisation d'un Mur de Quai

Mission de Maîtrise d'Œuvre pour la création d'un mur de quai de 140ml permettant d'offrir un linéaire de quai droit pour la manutention de bord à eau en vue de la relocalisation et le développement de l'activité d'un client actuel du PAS.

Lieu(x) d'exécution : Bassin A. Detoef / Rue du Rhin Napoléon à Strasbourg

Le coût prévisionnel provisoire des travaux est estimé à **2.700.000,00 Euros H.T.**

1.2 - Étendue de la consultation

Cette consultation est une procédure adaptée ouverte de maîtrise d'œuvre passée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de découpage en lots. La prestation de maîtrise d'œuvre comporte une (1) tranche ferme et une (1) tranche optionnelle.

Tranche	Désignation
T.F. Tranche Ferme	Phase Etudes d'Avant-Projet : EP - AVP
T.C1. Tranche Optionnelle n°1	Phase Travaux : PRO – EXE partielle – ACT – VISA – DET – OPC – AOR

1.4 - Conditions de participation des concurrents

Les concurrents retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'un prestataire unique ou d'un groupement.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par l'entité adjudicatrice est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'entité adjudicatrice tel qu'il est indiqué ci-dessus.

1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale
Services d'études. (793110007)

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des documents d'études sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

2.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations de maîtrise d'œuvre, objet du présent marché, seront financées sur les ressources propres à l'établissement.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 4 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le Règlement de la Consultation (R.C.)
- L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) ;
- L'annexe au C.C.T.P. le Programme de la mission (P.M.) ;

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://pas.marcoweb.fr>

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Sous dossier n°1 : "Pièces relatives à la candidature" :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site <http://www.economie.gouv.fr>.

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous **pour chaque membre du groupement**.

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire vérifiables (coordonnées exactes - nom et n° de téléphone) ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Sous dossier n°2 : "Pièces relatives à l'offre" :

Un projet de marché comprenant :

- L'Acte d'Engagement (A.E.) et son annexe Offre Financière détaillant les montants des éléments de mission : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat ;
- Une Offre Financière (O.F.) pour chaque élément de mission ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.), cahier ci-joint à accepter sans aucune modification ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) ;
- L'annexe au C.C.T.P. le Programme de la mission (P.M.) ;

- Une Note Méthodologique Détaillée (N.M.D.) pour chaque étape de la mission.

Cette note fera notamment apparaître :

- Le certificat de visite OBLIGATOIRE du site,
- L'organisation mise en place pour la réalisation du projet en indiquant les fonctions de chacun et les CV des personnes mobilisées. Elle fera apparaître les domaines de compétences de chacun et l'organisation mise en place pour animer l'équipe et assurer sa coordination.

Les compétences suivantes devront apparaître :

- Ouvrages portuaires
- Génie civil
- Loi sur l'eau
- **Les références dans la participation à des projets similaires.** Celles-ci devront être présentées de manière **précise et détaillée** (contexte, rendu du projet, coordonnées du client, etc...),
- Une note présentant la compréhension du projet par le candidat. Cette note présentera également la méthodologie de travail proposée en ce qui concerne l'élaboration du projet et l'intégration des éléments dans l'infrastructure existante,
- Un planning détaillé du déroulement de la mission, pour chaque tranche avec indication des délais (travaux MOE **et** validations MOA) pour chaque élément de mission,
- Un tableau récapitulatif pour chaque tranche et chaque élément de mission faisant apparaître les différents intervenants, le domaine d'intervention, les coûts horaires d'intervention et le nombre d'heure prévu.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les **deux sous-dossiers** relatifs aux **pièces de la candidature** et aux **pièces de l'offre**.

En complément du support papier, il est demandé aux candidats de transmettre les documents de l'offre sur un support informatique (CD ou clé USB) à joindre à l'enveloppe.

NOTA : *L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.*

4.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

5.1 - Composition du jury

Sans objet.

5.2 - Critères de jugement

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique selon les critères indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération	Mode d'appréciation
1-Prix des prestations	60%	<i>Fonction de l'offre financière et du taux de rémunération fixé par le candidat dans son Acte d'Engagement.</i>
2-Valeur technique	40%	<i>Fonction du contenu de la Note Méthodologique Détaillée et notamment de la qualité des références pour des études similaires présentées par le candidat et la pertinence des CV des personnes affectées à la mission</i>

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'entité adjudicatrice se réserve la possibilité de procéder à une phase de négociation avec les 3 candidats auteurs des offres classées aux trois premières places à l'issue de l'analyse conformément aux critères ci-dessus.

Cette négociation portera principalement sur le contenu de la note méthodologique.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète, méconnaissant la législation en vigueur ou excédant les crédits budgétaires alloués au contrat pourra être régularisée à l'issue de la négociation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

L'entité adjudicatrice pourra toutefois attribuer le contrat sur la base des offres initiales, sans négociation.

5.3 - Suite à donner à la consultation

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par l'entité adjudicatrice pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

À l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

6.1 – Transmission sous support papier

Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.

6.2 – Transmission électronique

L'entité adjudicatrice impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : <http://pas.marcoweb.fr>.

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Fichiers de type «.doc» ou «.xls» et «.pdf»

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.referencs.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre État-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

Port autonome de Strasbourg
Direction Ressources et Organisation
Pôle Achats / Marchés
25, rue de la Nuée Bleue
CS 80407
67002 Strasbourg Cedex

M. Didier CHABOD
Tél: 03 88 21 78 21
Fax: 03 88 23 56 57
Courriel : d.chabod@strasbourg.port.fr

Renseignement(s) technique(s) :

Port Autonome de Strasbourg
Direction Maîtrise d'Ouvrage
25, rue de la Nuée Bleue
CS 80407
67002 Strasbourg Cedex

M. Marc KUHN
Tél : +33 (0)3 88 21 78 17
Fax : +33 (0)3 88 23 56 57
Courriel : m.kuhn@strasbourg.port.fr

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, à l'adresse URL suivante : <http://pas.marcoweb.fr>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

7.4 - Voies et délais de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Strasbourg

31, avenue de la Paix - 67000 Strasbourg

Téléphone : 03 88 21 23 23 - Fax : 03 88 36 44 66

E-mail : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffe du tribunal administratif de Strasbourg

31, avenue de la Paix - 67000 Strasbourg

Téléphone : 03 88 21 23 23 - Fax : 03 88 36 44 66

E-mail : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr